

Monsieur le Premier Ministre, à vous ministres et députés :
Une relecture du Petit Prince est nécessaire

Le 4 mai dernier, sans être portée par des états généraux sinon que des consultations auprès de quelques experts, une réforme majeure, déclinée dans le rapport du projet de loi 23 (PL-23), touche les conditions de l'éducation. Sans rationnel qui l'accompagne, le PL-23 suggère de grands changements à la Loi sur l'instruction publique et édicte la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (INEE). Depuis le début du travail en commission, plus de [75 articles ont été rédigés dans différents journaux, des mémoires](#), un [livre évolutif](#) ont été produits et des [résolutions de différents syndicats de professeurs](#) ont été adoptées, tous dans un but sincère d'énoncer les réserves et dangers de ce projet. L'impassibilité des réactions du Premier Ministre, des ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur nous invite à tisser des liens avec le conte de St-Exupéry, livre qui est l'un des plus lus au fil de temps : Le Petit Prince. Vous souvenez-vous des aventures du Petit Prince ?

Le Petit Prince vit sur l'astéroïde B-612 qui est envahie de baobabs et où y pousse aussi une rose, celle qu'il aime et qu'il souhaite tant protéger. L'histoire est racontée, par le Petit Prince, à l'auteur qui joue lui-même le personnage de l'aviateur, celui qui incarne l'idée que tout adulte peut agir avec sensibilité tel un enfant. L'histoire nous transporte dans les voyages planétaires du Petit Prince qui fait la rencontre de différents personnages qui ont des caractéristiques humaines démesurées et qui symbolisent des aspects de la nature humaine. Parmi eux, le Géographe, compilateur de données, le Roi, à la recherche de pouvoir ainsi que l'allumeur de réverbères, illustration de l'absurdité possible de la vie adulte qui s'engage dans des routines où s'évapore l'essentiel de la compréhension des choses. Sur Terre, alors qu'il voudra retourner à sa précieuse rose, le Petit Prince apprendra au contact du renard des leçons sur l'importance des relations et de la communication.

Le Petit Prince véhicule des valeurs humanistes telles que l'ouverture à l'autre, le respect et la tolérance. Ces valeurs seraient le leitmotiv d'actions individuelles et collectives qui alimentent l'autodétermination chez les acteurs en jeu. Le dirigeant d'une nation ou un ministre d'un domaine qui se voudrait Petit Prince aurait alors comme volonté farouche de comprendre le monde de sa rose, de la protéger et d'y déterminer les priorités pour en assurer son bien-être. Une personne député, comme représentante des personnes qui l'ont élue ne devrait-il (ou elle), si cela est nécessaire, se dissocier de la ligne de parti pour les dossiers « roses » dont on reconnaît l'illégitimité du traitement ou qui s'écarte des vrais enjeux ? Nous croyons que si.

Dans le cas du PL-23, le système de l'éducation est la rose à protéger et quatre objets colossaux peuvent être identifiés, lesquels auraient pu (dû) être objets de consultations indépendantes : 1) collecte et accès à des données, 2) gouvernance, 3) création de l'INEE et

4) formation enseignante. Sous la trame du Petit Prince, nous vous invitons, une nouvelle fois, à saisir ces enjeux et à vous projeter dans l'avenir.

La visite chez le géographe nous apprend que la compilation des données ne suffit pas à la réelle compréhension du monde.

Le premier objet du PL-23 concerne la mise en place d'un système de dépôt sécurisé de renseignements, sollicités par le ministre, qui prendraient la forme de données numériques. Le contenu de la trace numérique de la progression des apprenants ou de la gestion des institutions n'est pas décrit, mais il justifie la nécessité d'accroître le nombre de collectes de données dans le réseau scolaire. Ces données permettraient d'éclairer différentes variables qui aideraient à mieux saisir (définir) les services offerts et l'évolution de la réussite chez les élèves. Le Petit Prince, émerveillé de ces nombreuses données recueillies, questionnera le Géographe-Ministre afin de savoir s'il saisit bien les enjeux réels que vivent les gens de sa planète. Il évoquera notamment que l'analyse des données ne pourrait faire abstraction de filtres qui colorent notre système et qui ne sont pas évoqués dans la réforme actuelle : l'école à trois vitesses, l'accès varié aux ressources et la constitution des groupes. Au moment d'interpréter les résultats que son ministère de l'Éducation a déjà en mains par le biais de ses mesures de ponction que sont les épreuves ministérielles, Petit Prince demandera au Géographe-Ministre s'il compte conserver la même format de ces épreuves qui évoluent peu au fil du temps, et ce, pour conserver cette logique de comparaison des cohortes entre elles. Il demandera aussi au Géographe-Ministre quelle est sa conception du développement des compétences sur une année scolaire donnée alors qu'il continue de mesurer et d'accorder une pondération à chacune des étapes et d'inciter à la comparaison des élèves entre eux. Il lui demandera s'il est conscient à quel point le format des bulletins s'inscrit en faux avec sa Politique de l'évaluation des apprentissages qui date pourtant du début du 21^e siècle. Il le questionnera du même souffle, sur la poursuite souhaitée ou non des mécanismes de conversion des résultats aux épreuves ministérielles qui ont un impact chez les familles qui apprennent en juillet que leur enfant est en échec alors que durant l'année scolaire, on les a assurés du contraire. Petit Prince proposera qu'au-delà de la prise de mesure, Géographe-Ministre s'intéresse aux mécanismes de régulation sociale qui sont actuellement en place (ou absents) pour accompagner les personnes enseignantes dans l'exercice de leur jugement évaluatif. Géographe-Ministre prendra alors conscience des tensions que vivent au quotidien les personnes enseignantes dans leur pratique évaluative alors qu'ils cherchent à engager chaque élève en le situant à partir de descripteurs de compétences et non par rapport aux autres, ce que le bulletin ne fait nullement.

Certes, la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire est bien visée dans le PL-23. Or le discours du ministre de l'Éducation, en chambre parlementaire, glisse plus souvent qu'autrement sur la «réussite scolaire» où les performances (balisées, on l'espère, par l'analyse des situations) seraient le moteur d'actions. On ne sait donc pas si les dimensions de la socialisation, la qualification et l'instruction de la réussite seront

documentées et si elles seront nuancées sous la variété des programmes offerts pour accompagner le plus grand nombre d'élèves. Chose certaine, les programmes particuliers qui relèvent de l'adaptation scolaire, l'éducation aux adultes et la formation professionnelle ne sont actuellement pas présents, ce qui est plus que déconcertant pour qui souhaite une lecture fine de notre système.

La visite de la planète du Roi critique l'ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même.

Dans le Petit Prince, le Roi visité exige que tout ce qu'il dit soit immédiatement suivi d'obéissance, et il se plaint de la solitude qu'il crée en tant que souverain absolu. Le Petit Prince interroge ce désir de contrôle dans des situations qui ne lui semblent pas avoir de sens. Le second objet du PL-23 renvoie justement à la gouvernance qui se caractérise par l'accentuation de la centralisation de la gestion entre les mains du ministre de l'Éducation qui aurait alors le pouvoir de choisir la direction générale (DG) des centres de services, d'y déterminer des cibles, de prescrire des formations s'adressant aux DG et directions générales adjointes et d'y signer des ententes annuelles de gestion et d'imputabilité autant sous l'axe de la gestion des services pédagogiques que l'axe administratif. Le canal de décisions est ainsi réduit à peu de personnes et le ministre de l'Éducation se donne le pouvoir, comme il l'a dit en chambre, d'intervenir auprès d'une DG dont les «données» dérogeraient de la masse. On écarte ainsi bon nombre de décisions usuellement prises par le conseil d'établissement d'une école. Il s'agit d'un dépouillement encore plus grand des derniers pouvoirs des parents! Il faut alors espérer des directions qu'elles actualiseront tout de même des modèles de gestion participative pour rechercher l'adhésion de propositions venant d'en haut. On peut déjà anticiper des tensions dans les priorités d'établissements exprimées qui ne seraient pas dans le prolongement des cibles du ministre. Le mode de gouvernance que l'on propose s'immisce encore davantage dans les pratiques enseignantes en imposant des cibles de travail, ainsi que des mesures de contrôle des obligations de formation continue et des objets de formation retenus.

«Dessine-moi un mouton» ou encourager la compréhension mutuelle et la créativité.

Dans le Petit Prince, ce dernier avait demandé à l'aviateur qu'il lui dessine un mouton qui débarrasserait sa planète des pousses de baobabs qui nuisent à sa précieuse rose. Avec créativité et dans une démarche de résolution de problème, l'aviateur tente de saisir les attentes du Petit Prince. En vain. Aucun mouton représenté n'est celui souhaité par le personnage principal de l'histoire. Il esquisse finalement une boîte qui contient le fameux mouton espéré. La proposition de la mise en place de l'INEE peut facilement tomber dans le piège de la représentation du mouton! L'INEE a pour louable mission de promouvoir l'excellence des services éducatifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. On y propose rien de moins que de dresser et de maintenir à jour une synthèse des connaissances scientifiques disponibles concernant la réussite éducative et le bien-être des élèves, d'identifier les meilleures pratiques et d'y formuler des recommandations qui, on le devine, guideront l'atteinte des cibles du ministre. Le conseil

d'administration de l'INEE n'étant constitué que de neuf membres, dont un seul professeur universitaire, il nous faut croiser les doigts pour que les mécanismes de consultation soient importants et qu'ils appellent à la variété des expertises sur un même objet. De même, il importera que le Comité scientifique soit formé d'une grande diversité d'approches théoriques et méthodologiques. Il faut aussi avoir foi que les façons de rédiger les propositions ne seront pas directives, mais formulées de manière à alimenter les réflexions et à apporter les nuances nécessaires selon les contextes de classe, les élèves, les ressources et les disciplines.

La problématique de la diffusion des connaissances dépasse toutefois les articles rédigés dans le projet de loi si l'on fait un pas de recul pour comprendre le jeu qui se joue depuis 2017 et qui ne peut qu'être alimenté par l'abolition du Conseil supérieur de l'éducation. Le fameux concept de «données probantes» qui teinte les expressions orales chéries du ministre de l'Éducation que sont les méthodes et les pratiques probantes ou efficaces sont réducteurs de travaux de recherche menés en éducation. On y met de l'avant certaines méthodologies de recherche au détriment d'autres et on omet les présupposés qui portent les cadres théoriques des différents travaux menés, et ce, pour les différentes disciplines en éducation. Mais ce n'est pas tout, la diffusion présumée de pratiques probantes ouvre toute grande la porte sur deux pièges importants. Le premier, la prétention de croire que ce qui sera diffusé sera solution à tous les maux et que leur interprétation dépassera le dessin d'un mouton! Le second qui nous semble le plus important : réduire le professionnel enseignant à un rôle limité d'application de techniques choisies par d'autres. C'est précisément ce que désapprouvent féroce­ment plusieurs chercheurs et acteurs du réseau de l'éducation. Il y a là rétrécissement de la pratique délibérée des enseignants selon la spécificité des situations qu'ils vivent et dont l'intentionnalité de leur activité sera tout aussi importante que la méthode retenue à un moment donné.

L'Allumeur de réverbères questionne les normes qui empêchent de voir autrement.

Le PL-23 est considéré comme une priorité du gouvernement alors que le contexte de pénurie enseignante est lui-même enchevêtré dans la diminution de la qualité des conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour contrer la pénurie en enseignement, la solution trouvée : il faut des gens, faisons entrer des gens! Il a ainsi été proposé de faciliter l'accès à la profession. Des personnes détentrices du diplôme d'études préuniversitaires (DEC), tout comme les personnes ayant en poche un diplôme universitaire répondent à l'appel. Cette solution a été priorisée par rapport à d'autres qui ne semblent pas avoir été considérées. Cela n'est pas sans faire écho au chapitre du Petit Prince qui rencontre l'Allumeur de réverbères. Ce dernier passe sa journée à suivre le même horaire qui consiste à allumer et éteindre des réverbères, car sa planète tourne trop vite ! Le Petit Prince est assez intrigué de constater combien certaines solutions deviennent aliénantes alors qu'on omet de prendre le temps de réfléchir à l'essence des choses et aux impacts des solutions

simplistes. Pour ce qui concerne le problème de la pénurie en enseignement, la flexibilité d'organisation des services dans une école ou une meilleure complémentarité n'a été que peu évoquée. Le bassin, moment d'attribution des contrats résiduels, a eu lieu à la fin août, comme à l'habitude, concentrant la pression sur les directions des ressources humaines pour combler les contrats. La rentrée des classes n'a pas été repoussée de quelques semaines pour permettre une meilleure analyse de la complémentarité de contrats à offrir soit en jumelant un contrat de deux écoles voisines, soit en discutant avec les lieux de formation universitaire pour permettre l'attribution de plus petits contrats permettant de mieux conjuguer travail et étude. Durant l'année scolaire précédente, un travail d'analyse et de réorganisation des services n'a pas été proposé par le Ministre pour aider les centres de services à repenser les horaires des grilles-matières entre écoles de manière à permettre de potentielles collaborations. Un travail entre universités et centres de services scolaires aurait aussi pu être mené non pas pour réfléchir en termes de réduction de la formation, mais bien pour penser la variété des modalités. Cela deviendrait aussi possible si les fameuses bourses Perspective n'étaient pas remises aux personnes étudiantes qui sont inscrites à temps complet. Ce statut nécessaire vient lui-même limiter la flexibilité que les universités tentent de mettre en place dès la troisième année du baccalauréat pour favoriser l'alternance études-stages/travail. De même, les modèles ingénieux développés dans certains milieux n'ont pas été diffusés alors que pourtant, la pénurie dans les écoles en régions éloignées n'est pas une nouveauté. Il n'a pas été davantage suggéré de revoir le modèle de l'école à trois vitesses en misant sur l'implantation de la grille-horaire des sport-études pour les écoles qui le souhaiteraient. Cela aurait permis d'ajouter la pratique de disciplines artistiques ou sportives ou même d'introduire des stages au deuxième cycle du secondaire, comme ceux proposés dans le cadre du parcours de formation axé sur l'emploi. Ainsi, plutôt que d'accroître la charge de travail des personnes enseignantes en place qui doivent accompagner leurs élèves ainsi que les nombreux nouveaux collègues non-détenteurs de brevet, il aurait été possible de profiter de cette situation pour collaborer plus étroitement avec les entraîneurs et professeurs dont l'expertise est reconnue dans leur fédération ou leur institution nationale. Enfin, il n'a pas été discuté de retirer l'imposition fiscale pendant cinq ans aux enseignants dont le départ à la retraite est prévu, et ce, afin de jouir de leur présence en classe et dans l'accompagnement des personnes non-détentrices de brevet.

Dans ce contexte où la gestion de la pénurie enseignante n'engage pas de remise en question de l'organisation scolaire et où l'on assiste du même souffle à la dévalorisation de la formation initiale à l'enseignement, il y a tout lieu de questionner les représentations de nos dirigeants de ce qu'est accompagner et enseigner aux citoyens de demain. La pénurie en enseignement colorera le paysage québécois pour la prochaine décennie, il est plus que nécessaire d'agir avec empathie et, à titre de personne élue, de s'interroger sur la pertinence d'accentuer la pression déjà grande sur le réseau scolaire. Ajouter, en ce moment même, au PL-23, un régime d'encadrement de la formation continue des enseignants qui abordera autant les conditions que les modalités de l'obligation de formation continue, et

ce, par règlement du ministre, nous semble tout à fait déconnecté d'une lecture sensible du réseau. Vouloir, toujours dans ce PL-23, accroître les mesures de contrôle et d'évaluation continue du personnel enseignant n'est qu'un exemple supplémentaire d'une gestion assoiffée de pouvoir.

Le Renard nous apprend que le respect de la liberté d'autrui est essentiel pour établir des relations authentiques.

La majorité des professeurs en éducation de toutes les universités du Québec est loyale au processus menant à l'approbation des programmes de formation à l'enseignement et a à coeur l'importance d'une formation de qualité, tout en étant aussi fort sensible au contexte de pénurie en enseignement. Pourtant, on assiste, en 2023, à une dévalorisation de la profession en enseignement et à une dévalorisation tout aussi grande des programmes de formation en enseignement. Déjà le ministre de l'Éducation approuve des programmes courts de formation en enseignement, sous les yeux de sa collègue ministre de l'enseignement supérieur, et ce, sans qu'aucun comité d'experts ne se soit penché sur le contenu de ces programmes.

Le PL-23 abolit le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), lequel est composé en majorité de personnes enseignantes. Depuis 1992, le CAPFE conseille le ministre sous toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement touchant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire. Il joue un rôle de veille important dans l'étude fine des programmes et dans leur actualisation afin d'assurer le développement et l'évaluation des compétences professionnelles en enseignement. Des visites dans les milieux universitaires ont aussi lieu afin d'y rencontrer les différents acteurs impliqués dans la formation ainsi que les étudiants. D'imposants rapports sont rédigés afin d'y faire des recommandations qui appuieront ou non l'agrément d'un programme. L'abolition du CAPFE pour le remplacer par l'INEE remet ainsi entre les mains du gouvernement le pouvoir de déterminer le contenu des programmes de formation en éducation, ce qui donne un pouvoir d'ingérence au ministre qui est tout sauf compatible à la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire.

L'essentiel est invisible pour les yeux. On ne voit bien qu'avec le coeur.

Monsieur le Premier ministre, l'essentiel ne peut être invisible à vos yeux ! Il en va tout autant pour vous, députés élus pour représenter notre société. La vitalité de votre système éducatif ne peut passer par cette croissance d'une gestion directive en centralisant les décisions sur peu de personnes. Agir avec cœur et diligence ne peut certainement avoir comme priorité d'approuver un projet de loi qui est loin de faire consensus et qui écarte complètement les enjeux prioritaires du milieu de l'éducation, dont l'amélioration des conditions de l'exercice du métier d'enseignant. Contribuer à la valorisation de la profession enseignante et de l'agir collectif des différents acteurs du système ne devrait sûrement pas

se transposer par l'octroi de davantage de pouvoir au ministre de l'Éducation en accentuant du même souffle les risques d'une administration coercitive. Le poids devient encore plus grand sur tous les acteurs devant assumer les décisions prises (ou imposées) sans avoir la délicatesse de tenir compte des réalités et des besoins qui peuvent être différenciés. Un tel projet ne fera qu'augmenter la pression sur les acteurs, les fragilisera encore davantage au détriment d'un agir collectif. Mais il y a plus, non seulement le personnel scolaire sera mis en peine par le PL-23, mais au premier chef, les élèves et leurs apprentissages. Si ce projet promet une standardisation, encore faudrait-il prendre la place d'une étoile pour mieux y analyser ce que l'on souhaite faire briller chez chacun des élèves! C'est précisément ce qui fait défaut dans les réflexions actuelles à propos de plusieurs résultats de recherche associés au courant des données dites probantes. Viser l'excellence sans oser prendre le temps de la définir, c'est s'obliger à rester dans le cycle de l'Allumeur de réverbères. Caractériser l'excellence en déshumanisant la personne qui apprend à être, à s'enrichir au contact des différences, à raisonner, à oser, à collaborer, c'est une bien triste vision de ce que devrait être l'éducation québécoise des prochaines décennies.

Monsieur le Premier Ministre, ne pas prêter l'oreille aux différents acteurs qui ont pris le temps de rédiger leurs craintes et leurs réserves est une façon éloquente de dévaloriser la voix de tous les acteurs qui se sentent interpellés par l'éducation et qui ont à cœur la priorité : les élèves !

Mélanie Tremblay, professeure, Université du Québec à Rimouski - campus Lévis

Stéphane Allaire, professeur, Université du Québec à Chicoutimi

Mylène Leroux, professeure, Université du Québec en Outaouais

Mélanie Paré, professeure, Université de Montréal

Thérèse Laferrière, professeure Université Laval